

# Guide méthodologique pour l'élaboration du Système d'Information Géographique des filières Lobodis

## Méthodologie d'élaboration d'un indicateur de risque déforestation

### Introduction

Les importations de l'Union européenne seraient responsables de 16% de la déforestation mondiale<sup>1</sup>. Dans ce contexte, l'Union européenne a mis en place un Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts (RDUE). Cette réglementation interdit de mettre sur le marché ou d'exporter un ensemble de biens, dont le café, si ces derniers contribuent à la déforestation ou à la dégradation des forêts. Le Conseil européen a adopté ces règles en mai 2023, pour une entrée en application à compter de janvier 2025<sup>2</sup>.

Afin de vérifier que notre Sourcing présente des risques négligeables à faibles, nous avons construit un Système d'Information Géographique (S.I.G) qui permet de géolocaliser nos zones d'approvisionnement, d'identifier et de calculer les risques de déforestation qui pourraient y être associés. Ce guide détaille ainsi la méthodologie employée pour la construction du S.I.G.

### 1. Définitions utilisées pour la construction du S.I.G

Avant toute chose, il est nécessaire de se pencher sur quelques définitions clefs qui ont été essentielles à la construction du S.I.G. Etant donné que l'on cherche à mesurer des pertes de couverture forestière, il est nécessaire de s'accorder sur ce que l'on entend par « forêt » et « déforestation ». Notons que selon le référentiel géographique considéré, en raison de la grande diversité de formations arbustives et conditions pédoclimatiques dans le monde, la définition de « forêt » peut présenter de subtiles variations. Pour la construction du S.I.G, nous avons choisi de nous référer aux définitions de la FAO, telles qu'adoptées par la Commission européenne<sup>3</sup>.

On nomme « forêt » une étendue de plus de 0,5 hectares, caractérisée par un peuplement d'arbres d'une hauteur supérieure à 5 mètres et par un couvert forestier de plus de 10 %, ou par un peuplement d'arbres pouvant atteindre ces seuils in situ, à l'exclusion des terres dédiées principalement à un usage agricole ou urbain.

---

<sup>1</sup> Source : <https://www.notre-environnement.gouv.fr/actualites/breves/article/l-union-europeenne-veut-reguler-le-commerce-international-en-faveur-des-forets>

<sup>2</sup> « La Commission européenne a annoncé le 02/10/2024 dans un [communiqué de presse](#) qu'elle déposait une [proposition législative](#) relative [à la] RDUE, proposant de décaler de douze mois la mise en application du règlement, à savoir le 30 décembre 2025 avec six mois supplémentaires pour les micros et petites entreprises, soit le 30 juin 2026. » Ainsi, nous suivrons la date de mise en application décidée selon de l'adoption ou non de la proposition législative par le Parlement et le Conseil de l'UE.

<sup>3</sup> RÈGLEMENT (UE) 2023/1115 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31 mai 2023 : [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=urisrv%3A0J.L\\_.2023.150.01.0206.01.FRA&toc=OJ%3AL%3A2023%3A150%3ATO C](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=urisrv%3A0J.L_.2023.150.01.0206.01.FRA&toc=OJ%3AL%3A2023%3A150%3ATO C)

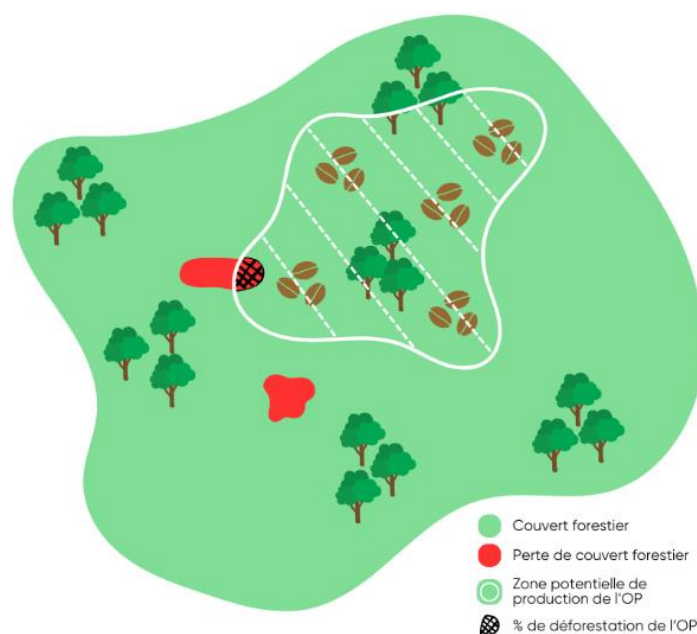
La « déforestation » correspond à la diminution du couvert forestier, par conversion de la forêt en d'autres utilisations, qu'elles soient anthropiques ou non.<sup>4</sup>

Enfin, « l'agroforesterie » est un terme générique servant à désigner les systèmes d'utilisation des terres, et les pratiques dans lesquelles les plantes ligneuses vivaces (« arbres ») sont délibérément intégrées aux cultures agricoles et / ou à l'élevage. Ces systèmes sont associés à des bénéfices et services environnementaux, sociaux et économiques.

## 2. Méthodologie employée pour la construction du S.I.G, et mesure des niveaux de déforestation de nos filières Lobodis

Notre S.I.G repose principalement sur des indicateurs construits sur la base de données satellitaires extraites de différents supports, tels que la carte publiée par l'observatoire de la commission européenne<sup>5</sup>, ou encore les données extraites de la plateforme Global Forest Watch (GFW)<sup>6</sup>. Ces informations satellitaires sont croisées avec des données de terrain, collectées auprès de nos coopératives partenaires lors de nos déplacements, ou fournies par les collaborateurs de Lobodis (importateurs, consultants, etc.).

Nos filières étant 100% tracées, nous avons effectué un travail de recensement de l'ensemble des **organisations de producteurs (OP)** des 13 pays dans lesquels nous achetons du café depuis 2021. Sur la base d'un Sourcing tracé et des connaissances accumulées lors des déplacements de terrain, nous avons dressé des « **Zones Potentielles de Production (ZPP)** » pour chaque OP, qui correspondent aux zones dans lesquelles les caféiers ont une probabilité très élevée d'être cultivés.



*Figure 1 : représentation schématique de ce que l'on nomme Zone Potentielle de Production (ZPP) dans l'élaboration du S.I.G.*

<sup>4</sup> <https://www.fao.org/4/k6217f/k6217f00.pdf>

<sup>5</sup> <https://forest-observatory.ec.europa.eu/forest/gfc2020>

<sup>6</sup> <https://www.globalforestwatch.org/>

Ces ZPP sont construites en recoupant les entités géographiques de plus petite échelle possible, dans lesquelles nous savons que les producteurs membres de l'OP cultivent leur café, avec les altitudes de production. Pour calculer des pourcentages de déforestation au sein des ZPP, nous avons juxtaposé ces zones avec les surfaces de couvert forestier en 2020 et la perte de couverture forestière depuis 2021.

A l'issue de nos calculs, nous obtenons que 85 % de nos OP partenaires présentent un pourcentage de déforestation inférieur ou égal à 2%<sup>7</sup>. Pour les 15% restants, nous calculons un niveau de déforestation compris entre 2 et 4%. Au-delà des incertitudes liées aux outils utilisés (résolution imparfaite des données satellitaires), notons qu'en l'absence de données GPS précises, nos calculs sont réalisés sur des surfaces estimées bien plus grandes que les surfaces réellement cultivées par les producteurs. Avec un Sourcing exigeant sur le critère non-déforestant, nous imputons donc les niveaux de déforestation apparents à l'imprécision de notre S.I.G. Notons toutefois que ces résultats sont plutôt encourageants et nous confortent dans notre stratégie d'achat et de relation partenariale. Nous avons pour ambition de perfectionner ce S.I.G, en affinant la localisation des zones de productions et ainsi obtenir un résultat plus cohérent avec la réalité de terrain.

### 3. Elaboration d'un indicateur de risque de déforestation

Pour compenser les incertitudes de calcul de niveau de déforestation, nous avons décidé d'établir un **indicateur de risque déforestation** sur la base de 3 critères :

- **Le niveau de déforestation** : correspond au calcul de % déforestation des ZPP expliqué précédemment ;
- **Le niveau d'agroforesterie** : plus la proportion de producteurs membres de l'OP en agroforesterie est élevée, plus le risque de recourir à la déforestation est faible ;
- **Les volumes d'achat** : nous relativisons le poids de la mesure calculée en pondérant par les volumes d'achat que la coopérative représente pour Lobodis (pondération).

Nous avons établi un barème pour encadrer les pourcentages de déforestation calculés ainsi que les pourcentages d'agroforesterie connus des OP. Ce barème permet d'obtenir des indices compris entre 0 (niveau très faible) et 1 (niveau élevé).

En considérant « x » le pourcentage de déforestation calculé, nous pouvons établir les indices comme suit :



En considérant « z » le pourcentage d'agroforesterie des parcelles l'OP, nous pouvons établir les indices comme suit :

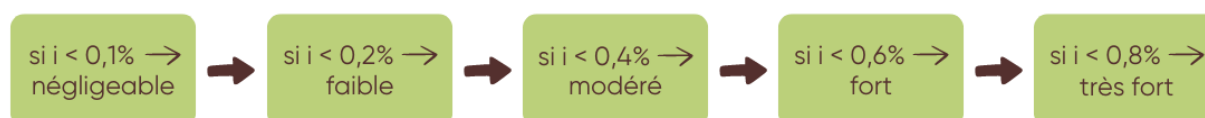
<sup>7</sup> Résultats à date d'octobre 2024.



Pour chaque OP nous avons pondéré la moyenne entre les indices de déforestation et d'agroforesterie par les volumes d'achat. Nous obtenons ainsi un chiffre entre 0 et 1 à partir duquel nous avons établi une échelle colorée, qui illustre les niveaux de risques, allant de négligeable (vert) à très fort (rouge). C'est notre indicateur de risque déforestation.



L'échelle s'applique selon les niveaux d'indice de risque déforestation « i » suivants :



Cette échelle est celle utilisée sur notre cartographie en ligne pour la localisation des points d'Organisations de Producteurs (OP).

D'après nos calculs plus de 97 % de nos OP présentent à ce stade un indicateur de risque déforestation « négligeable », seule une OP présente un risque faible.

## Conclusion

Mesurer la perte de couvert forestier est un exercice complexe, qui pour être réellement représentatif de la réalité, demande d'avoir à disposition des outils perfectionnés et des connaissances terrain extrêmement précises. Parfois, l'échelle est tellement fine qu'il n'y a pas d'autre manière que de vérifier la donnée en nous rendant directement sur le terrain. Si l'on veut réellement suivre la déforestation, il faut dans l'idéal investir des moyens colossaux. Nous avons fait le choix de tenter l'exercice selon un système simple, économique, donc encore imprécis mais suffisant pour être en phase avec notre stratégie de Sourcing.

Au cours du temps, nous nous attacherons à améliorer le plus possible ce système de mesure de risque de déforestation : affinage des ZPP avec le recueil des données de géolocalisation précises de terrain, et amélioration des bases de données existantes, servant de référence pour les mesures de niveau de déforestation (ex : Global Forest Watch / Observatoire de l'UE). Ainsi, nous sommes prêts à poursuivre notre stratégie d'achats auprès de nos partenaires, que l'EUDR se mette en place en 2025, en 2026 ou plus tard.